

Requérant (propriétaire)	Réalisateur de l'étude/travaux
Société : .....	Société : .....
Nom : .....	Nom : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
NPA/Lieu : .....	NPA/Lieu : .....
Tél. : .....	Tél. : .....
E-mail : .....	E-mail : .....

### Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte : .....

Nom de la banque ou CCP : .....

N° compte/IBAN : .....

### Données du bâtiment

Rue et n° : ..... N° ECA : .....

N° parcelle : ..... Année de construction : .....

Affectation :  Habitat collectif  Habitat individuel  Autres : .....

Bâtiment neuf :  oui  non

Agent énergétique actuel :  Mazout  Gaz  Bois  Autres : .....

Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE\* : .....m<sup>2</sup> Nombre d'appartements : .....

### Documents à joindre obligatoirement

- ✓ Copie de la **décision d'octroi** de la subvention cantonale émise par la Direction de l'énergie et de l'environnement (DGE-DIREN) du Canton de Vaud
- ✓ Copie de la lettre de **confirmation de paiement** de la subvention cantonale émise à l'issue des travaux par la Direction de l'énergie et de l'environnement (DGE-DIREN) du Canton de Vaud

### Conditions d'octroi

- ✓ Les conditions cantonales d'éligibilité s'appliquent  
<https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/01-demander-une-subvention-pour-le-cecb-plus-audit-energetique/>
- ✓ Le montant maximal des subventions communales cumulées ne peut excéder Fr. 30'000.- pour un même objet
- ✓ Versement de la subvention communale sur présentation de la confirmation de paiement de la subvention cantonale

### Calcul de la subvention communale – Complément à la subvention cantonale

Le montant de la subvention se monte à 50 % du montant octroyé par le Canton, soit :

Habitat individuel : Fr. 500.-

Habitat collectif : Fr. 750.-

Le montant cumulé des subventions cantonale et communale ne peut dépasser le coût effectif de l'étude

### Procédure

- ✓ La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire, **au plus tard 6 mois après la date de l'octroi de la confirmation de paiement de la subvention cantonale**
- ✓ Les dossiers **incomplets, non signés ou non datés** seront renvoyés à l'expéditeur
- ✓ La demande est adressée au Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable, ch. des Esserts 5, CP 133, 1024 Ecublens ou par mail à [batiments@ecublens.ch](mailto:batiments@ecublens.ch). Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Service au 021 695 60 10.

